

Julien Guineau, nouveau conseiller prud'homal au service du territoire



Élu à la CEM – Collège Services Commerciaux, Julien Guineau s'engage pour la défense des acteurs économiques du territoire.

Nommé conseiller prud'homal pour Saint-Barthélemy (mandat 2026-2029), il marque une étape importante : pour la première fois, l'île dispose d'un conseiller résident.

Cette avancée, portée par les demandes de la CEM, renforcera le dialogue social au plus près des réalités locales, au bénéfice des employeurs et des salariés.

1. Pouvez-vous nous expliquer le rôle d'un conseiller prudhomal ? Pourquoi il n'y en avait jamais eu avant pour l'île de Saint-Barthélemy ?

Le rôle d'un conseiller prud'homme est dans un premier temps de tenter de trouver un accord entre les 2 parties salarié et employeur, pour solutionner un litige. hormis les ordonnances suite à un référé, les procédures débutent par un BCO (bureau de conciliation et d'orientation) audience non publique. Malheureusement, la majorité des BCO échouent et le dossier se poursuit au bureau de jugement en audience publique. De nouveau, si aucun accord ne satisfait les parties, 4 Conseillers prud'hommes à parité jugent l'affaire. Naturellement les parties peuvent faire appel (63% des cas). L'absence précédemment de Conseiller prud'hommes à Saint-Barthélemy est certainement dû à notre démographie, au fait que la fonction n'est pas rémunérée et les audiences se déroulant quasi exclusivement au tribunal CPH de Basse-Terre tôt le matin, il est contraignant de s'y rendre, elles nous obligent à partir la veille en Guadeloupe. Et l'absence de syndicat localement car l'affiliation est une obligation pour déposer une candidature. je suis personnellement membre du MEDEF St Martin, présidé par M Michel Vogel, également président sortant du tribunal CPH de Basse-Terre. j'ai été nommé Conseiller prud'hommes employeur, section commerce, par le garde des sceaux.

2. Quelle est votre vision pour le conseil de prud'hommes de Saint-Barthélemy et quelles seront vos priorités durant votre mandat ?

Précédemment lors des audiences CPH, les affaires étaient jugées par des conseillers prud'hommes à 85% guadeloupéens qui ne connaissent quasi aucunes des spécificités extraordinaires de Saint-Barthélemy. Naturellement, je vais communiquer et les informer pour influencer en faisant valoir notre situation afin que le jugement prenne en compte notre tissu social et économique lors d'affaires qui concernent directement l'île.

3. Les litiges liés au travail évoluent, notamment avec les nouvelles formes d'emploi et les réalités locales. Comment comptez-vous adapter votre action aux spécificités du territoire de Saint-Barthélemy ?

Je vais commencer par terminer mon installation et ma formation à l'école des magistrats. Puis évaluer les actions possibles de concert avec les conseillers prud'hommes de Saint Martin, étant pour l'instant le premier et unique de St Barthélemy. les îles du Nord ne représentant que 20 % du CPH.

4. Quel message souhaitez-vous adresser aux employeurs et aux salariés de l'île concernant le rôle et l'importance du conseil de prud'hommes ?

Je souhaite rappeler qu'il est primordial de trouver un accord à l' amiable entre les parties avant de lancer toute procédure au CPH car pour les habitants de Saint-Barthélemy, c'est fastidieux et onéreux de se rendre aux convocations à Basse-Terre et qu'en cas d'absence ils seront certainement jugés. Que notre rôle est de trouver des solutions équitables pour dénouer des situations au plus vite dans l'intérêt des 2 parties. Pour information en France, il y'a plus 100 000 affaires nouvelles traitées par les tribunaux CPH par an. Et également faire évoluer le Code du travail qui présente pour moi certaines aberrations.